

Présentation de l'association et son histoire



Ce document est en réponse à une interview d'une élève du collège de VIREUX-WALLERAND, s'intéressant au journalisme et aux chiens.

L'association existe depuis 1976, elle a été créée par des **amateurs amoureux** du chien de travail ou d'utilité. Elle dépend de la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique. Son intitulée était « Club des amis du chien d'utilité », elle n'accueillait que des chiens de race du 1° et 2° groupe (1° chien de garde et de berger, 2° chien de défense). Les disciplines pratiquées alors étaient « le ring et le pistage français ». Dans ses statuts il était précisé, que le but de celle-ci devait être de développer les qualités naturelles du chien de race, **ceci est toujours d'actualité.**

Depuis 1986 elle se nomme Givet sport cynotechnie pourquoi ?

Givet : car elle est givetoise.

Sport : car de nouvelles activités ont été apportées, certaines activités sont sportives ou considérées comme telles.

Cynotechnie : science du chien.

En quoi consiste l'élevage et l'éducation du chien ?



Nous ne parlerons pas de l'élevage car cela concerne une tranche professionnelle et non amateur. Les chiots arrivent à l'association aux environs de trois mois et plus, nous parlerons donc d'éveil. L'éveil c'est un peu comme la maternelle, il faut entrer dans le cerveau du chien des dizaines de petits sentiers. D'ailleurs on parle d'école du chiot, la plus grande partie de l'éveil se passe dans la communication avec le maître, car il est indispensable que le propriétaire comprenne que le chien n'est pas un humain, qu'il ne vit

pas comme nous, qu'il ne parle pas comme nous, c'est souvent très difficile. Avec le temps, il passera en « primaire, collège, lycée... » là, nous entrons en phase éducation. L'éducation consiste à faire mémoriser (si l'éveil est correct) en reprenant les petits sentiers, un nombre parfois impressionnant de signaux sonores correspondant à telle action ou telle situation. Cela sans utiliser de contraintes ou méthodes coercitives.

Peut-on considérer qu'il s'agit d'une association sportive ?



Il est reconnu que le propriétaire d'un animal domestique tel que le chien est obligé de bouger. La fréquence cardiaque s'en trouve améliorée.

Dans les disciplines pratiquées nous avons introduit le cani-cross (course à pied) la vitesse moyenne est généralement 14 km/h en forêt avec des pointes pouvant aller de 20 à +/- 30 km/h. Nous adhérons à deux fédérations la FSLC (www.fslc-canicross.net) et la FBCC(www.canicross.be), je vous invite à visiter leur site web.

Toutefois, toutes ne sont pas aussi intenses mais **il faut être physiquement** apte, pour plusieurs d'entre elles..

Quelles sont les critères pour intégrer l'association ?



Aimer son animal, respecter la nature, être patient, calme, persévérant, observateur, généreux, en bonne santé, équilibré, ne pas avoir peur de se salir, d'être mouillé, d'avoir froid, de sentir le chien.

Pour les mineurs, ils seront présentés par leurs parents, le chien doit correspondre.

Existe-t-il différents niveaux d'apprentissages ?



Oui, si les bases sont bonnes. Cela dépend aussi de ce que l'on attend de son chien, comme nous il peut apprendre toute sa vie.

Existe-t-il des compétitions et en quoi consistent-elles ?



Oui, elles sont nombreuses et variées. Cela va du championnat régional au mondial.

Existe-t-il des règles strictes à respecter avec son animal ?

Oui, il existe la charte universelle **des droits de l'animal**, je vous invite à la lire. Sinon au quotidien il faut vous comporter en bon chef de « famille » être cohérent, éviter le dogmatisme.



L'association est-elle accessible à tous les chiens, ou seulement à certains d'entre eux et pourquoi ?



Non !

Les chiens dits dangereux de 1° «catégorie» sont refusés car la SCC ne les reconnaît pas.
Les chiens dits d'attaque de 2° «catégorie» sans pédigrée sont aussi refusés.
Les chiens trop âgés n'ayant jamais reçu d'éducation (l'apprentissage est jugé trop long par leurs maîtres, ils abandonnent). Les chiens ayant des troubles de comportement graves (agressivité sur l'homme, sur chien sans inhibition à la morsure «chien tueur».
En dehors des critères ci-dessus tous les chiens sont admis, mais comme dans toute association **le droit d'accepter ou de refuser** une inscription existe.